

Contribution au GSR-25 – Lignes directrices des meilleures pratiques

Titre : « Que faut-il pour que les régulateurs deviennent des bâtisseurs d'écosystèmes numériques ? »

Soumise par : l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques – ALGERIE

La transformation numérique ne se résume pas à l'adoption de technologies avancées ; elle doit s'inscrire dans une vision sociétale plus large, où l'innovation soutient l'inclusion, la justice et la durabilité. Dans ce contexte, la régulation joue un rôle central : elle doit non seulement garantir l'équité d'accès aux services numériques en réduisant les inégalités géographiques, sociales, économiques, mais aussi instaurer la confiance par la protection des données, la transparence algorithmique, la neutralité technologique et la cybersécurité. Elle doit enfin encourager une coopération internationale et intersectorielle, indispensable pour répondre aux grands défis transversaux tels que l'environnement, l'éducation, la santé ou l'énergie.

C'est dans cette optique que l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPE) s'inscrit pleinement dans les lignes directrices du GSR-25.

À travers sa réponse à la consultation, l'Autorité de régulation met en avant l'importance de favoriser l'innovation dans les approches réglementaires, de renforcer les capacités institutionnelles, d'exploiter les technologies transformantes pour une régulation plus efficace et proactive, et de développer une coopération transfrontalière solide afin de bâtir des écosystèmes numériques ouverts, inclusifs et résilients.

1. Favoriser l'innovation dans les approches réglementaires

Dans un contexte de transformation numérique rapide et émergence des nouvelles technologies, il est devenu indispensable que tout régulateur incorpore un pôle de veille stratégique dans son organigramme, qui a pour but d'instaurer principalement la Data Science et l'Intelligence Artificielle, afin d'exploiter bénéfiquement et efficacement toutes les données qui circulent dans le marché, et inculquer une culture d'innovation et de prévision dans leurs activités et leurs prises de décision.

L'excellence en matière de régulation est de plus en plus définie par la mesure dans laquelle un régulateur intègre des technologies avancées dans ses pratiques. Dans cette optique, et afin de d'avoir une dématérialisation intelligente des processus réglementaires, il est nécessaire d'atteindre un niveau d'expertise élevé en matière de Technologies de l'Information et de l'Intelligence Artificielle.

En vue de :

- Tirer parti de l'IA et de l'analyse prédictive pour identifier des signaux bien au-delà d'un certain seuil et atténuer de manière préventive les risques systémiques (dans la cybersécurité, la congestion spectrale, la désinformation, etc.).
- Permettre une surveillance dynamique par le biais du Big data et de l'Internet des objets (IoT) en ce qui concerne l'accès, la qualité du service, la couverture et l'inclusion numérique.

Avec ces considérations, le régulateur devient un participant exemplaire dans la relation régulée avec la technologie en étant éthique, sécurisé et responsable

2. Adapter et améliorer la capacité réglementaire

Dans un contexte où les cycles d'innovation technologique évoluent bien plus rapidement que les processus traditionnels d'élaboration réglementaire, il est essentiel que les Autorités de régulation renforcent leur agilité institutionnelle. Les régulateurs doivent ainsi adopter les pistes suivantes :

- Investir dans le renforcement des capacités internes, en mettant l'accent sur la formation continue des équipes, ainsi que sur l'intégration de profils pluridisciplinaires (juristes, ingénieurs, économistes, experts en data science, cybersécurité ou IA) capables d'anticiper les mutations du secteur numérique.
- Adopter des mécanismes d'expérimentation réglementaire, tels que les bacs à sable, pour permettre l'expérimentation encadrée de nouveaux modèles économiques ou technologiques (réseaux non terrestres, monnaies numériques, IA générative, etc.) avant leur généralisation.
- Promouvoir une gouvernance adaptative, fondée sur l'évaluation d'impact, le retour d'expérience et des processus de consultation multipartites, afin d'assurer une régulation réactive, fondée sur l'observation du terrain.

- Procéder à une évaluation périodique des mandats institutionnels, pour s'assurer qu'ils couvrent efficacement les nouveaux défis liés à l'économie numérique (plateformes, souveraineté des données, cybersécurité, infrastructures intelligentes, etc.).
- Organiser des symposiums et des assises techniques associant les différents acteurs du domaine, dans le but de permettre à chaque intervenant d'exprimer ses idées et ses propositions.
Cette capacité d'adaptation ne doit pas être perçue comme une dilution des règles, mais comme une exigence stratégique pour maintenir la pertinence, la légitimité et l'efficacité des cadres réglementaires dans un environnement technologique en constante mutation.

3. Exploiter les technologies transformantes pour l'excellence réglementaire

Avec la transformation rapide du numérique, les régulateurs disposent aujourd'hui d'un éventail d'outils puissants pour adapter leur approche. L'exploitation des technologies avancées, telles que l'intelligence artificielle, le big data, l'internet des objets (IoT) ou encore la blockchain, ouvre la voie à une régulation plus réactive, plus fine et fondée sur des données concrètes.

Le Big Data offre la capacité à traiter en temps réel des volumes massifs d'informations issues des plateformes numériques, des opérateurs, permet non seulement d'optimiser l'allocation des ressources, mais aussi d'identifier avec précision les zones non desservies, les déséquilibres concurrentiels ou les dysfonctionnements structurels. L'analyse croisée de ces données permet de produire des indicateurs clés de performance (KPI), diffusés de manière dynamique et contextualisée, afin d'alimenter une prise de décision proactive, ciblée et factuelle.

L'intelligence artificielle vient compléter cette logique en transformant les données collectées en véritables moteurs d'action réglementaire. Grâce à des modèles prédictifs, l'IA permet d'anticiper les évolutions du marché, de détecter des comportements à risque ou non conformes, et d'évaluer l'impact potentiel des politiques réglementaires envisagées. Associée à des agents intelligents (bots) et des systèmes de détection automatisée, elle offre la possibilité de mettre en œuvre des dispositifs de surveillance intelligents, capables d'identifier en continu les écarts par rapport aux standards établis.

Cette combinaison entre Big Data et Intelligence Artificielle renforce ainsi l'agilité réglementaire, en donnant aux Autorités de régulation les moyens de réagir rapidement, d'adapter les cadres en temps réel, et de piloter la régulation sur la base de données vérifiables. Il s'agit d'un passage d'une régulation statique à une régulation dynamique, évolutive, et centrée sur l'anticipation plutôt que sur la seule réaction.

4. Coopération transfrontalière pour la construction d'écosystèmes numériques

La coopération transfrontalière constitue un facteur indispensable pour construire des écosystèmes numériques cohérents à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Elle permet d'élaborer des normes communes, harmonisant les cadres réglementaires et réduisant les obstacles au commerce numérique. À travers des plateformes numériques régionales et internationales, les régulateurs peuvent bénéficier d'opportunités de formation continue (e-learning, webinaires) adaptées aux besoins locaux, tout en améliorant leur expertise sur des sujets techniques émergents. Le développement de partenariats structurés, via des jumelages institutionnels, favorise le partage de bonnes pratiques, la mutualisation des outils technologiques, et l'optimisation des capacités internes. Cette dynamique de collaboration renforce la confiance mutuelle entre Autorités de régulation, facilitent l'adoption conjointe de solutions numériques, et positionnent les régulateurs comme acteurs clés d'une gouvernance numérique agile, coordonnée et durable.

Conclusion

Dans un environnement à la fois innovant et en changement constant, la régulation doit évoluer pour devenir un véritable levier d'innovation responsable. Elle doit allier maîtrise technologique, adaptation constante, coopération transfrontalière et respect des valeurs éthiques. En adoptant cette approche, les régulateurs peuvent non seulement garantir un développement numérique équitable, mais aussi renforcer la confiance et l'efficacité dans la gouvernance de l'écosystème numérique mondial.